

3510

LES RÉSERVES DE FAUNE DU CAMEROUN

PAR

Ch. KIEFFER

Pour assurer la protection de la faune, encore riche et variée, ainsi que la pérennité de certaines espèces animales en danger de disparition, des réserves ont été créées, englobant environ 2 millions d'hectares à des dates plus ou moins récentes.

Le territoire du Cameroun français s'étire sur plus de 1.500 km. de l'océan Atlantique au lac Tchad, entre les 2° et 14° de latitude nord et les 9°20' et 16°15' de longitude est. Sa largeur est de 750 km., son front maritime de 200. Les systèmes orographiques et hydrographiques y sont très développés.

Aussi, du fait de cette situation privilégiée, rencontre-t-on au Cameroun toutes les espèces animales sauvages de l'ouest et du centre africain, à l'exception toutefois des animaux spécifiques de la zone saharienne.

La haute Administration du Territoire s'est penchée de longue date sur le problème de la protection de la Faune. A l'instigation des Services forestier et vétérinaire, et récemment du Service des Chasses, douze réserves ont été constituées ; une est encore à l'étude.

1) *Réserve de Kala-Maloué*. — 2.700 hectares ; créée par arrêté N° 539 en date du 2 décembre 48, savane boisée, climat sahélien, réserve en bordure du Chari. Traversée par la route Dikoa-Fort-Fourreau. De surface restreinte, elle a pour but de protéger le gibier qui se rend en saison sèche à l'abreuvoir ; espèces animales : *Damaliscus Korrigum*, *Gazella rufifrons*, *Adenota kob kob*, *Tragelaphus scriptus*, *Sylvicapra grimmia coronata*, *Cobus defassa onctuosus*, *Phacochoerus africanus*, *Orycteropus afer aethiopicus*, rarement *Girafa cam. peralla*, *Felis pardus leopardus* et *F. leo*. Très bons résultats.

2) *Réserve de Waza (Forêt et Chasse)*. — 170.000 hectares ; créée par arrêté du Haut-Commissaire en date du 19 novembre 1932, partie ouest savane boisée (beaucoup d'acacias divers), partie est



Fig. 1. Réserves de faune et de chasse du Cameroun français. — 1. Réserve de Kala-Maloué (2.700 ha) ; 2. Réserve de Waza (170.000 ha) ; 3. Réserve de Bonbandjida (220.000 ha) ; 4. Réserve de la Bénoué (180.000 ha) ; 5. Réserve de Faro (330.000 ha) ; 6. Réserve de Bafia (42.000 ha) ; 7. Réserve avienne d'Edéa (4.000 ha) ; 8. Réserve de Douala-Edéa (160.000 ha) ; 9. Réserve de Campo (330.000 ha) ; 10. Réserve d'hippopotames sur la Sanaga (200 kms) ; 11. Réserve de Lomlé (525.000 ha). En tout 1.964.000 ha de réserves. — 12. Réserve Djerep-Panghar en projet (800.000 ha) ; 13. Réserve de la Sanaga en projet (16.000 ha).

savane herbeuse inondée en saison des pluies (débordement du lac Tchad) ; en saison sèche une trentaine de mares subsistent où les animaux sauvages de toute la contrée se rassemblent.

Période propice à la visite : mars à fin mai.

Véritable réussite, cette réserve peut être comparée au point de vue densité aux belles régions de chasse de l'Est africain. Les espèces sont par contre moins variées.

On y trouve par ordre d'importance : *Damaliscus Kor. Korrigan* (au moins 15.000 têtes), *Adenota Kob Kob* (15 à 20.000 têtes), *Hippotragus equinus sharicus* (6 à 800), *Redunca redunca nigeriensis* (en bordure), *Gazella rufifrons*, en bordure, *Ourebia*, en bordure, *Sylvicapra grimmia coronata*, *Giraffa cam. peralta* (300 environ), *Struthio camelus* (2 à 300), *Felis leo* (60 environ). Nombreux *Phacochoerus africanus*, *Lycan pictus*, *Orycteropus afer aethiopicus*, *Papio papio*, *Lasiopyga patas* et *tantalus*, *Hyrax abyssinicus* ; une trentaine d'éléphants visitent périodiquement la réserve.

Des milliers d'oiseaux d'eau peuplent les mares, pélicans, marabouts, ibis divers, cigognes, jabirus, toutes les espèces d'oies et de canards, martins-pêcheurs, etc...

Cette réserve est appelée à être aménagée en Parc national.

3) Réserve de Boubandjidda (Forêt et chasse). — 220.000 hectares, arrêté N° 270 du 27 juillet 1947, climat soudanien, savane boisée, rivières conservant en saison sèche des biefs d'eau assez étendus ; absolument inhabitée.

Les réserves 3, 4 et 5 situées sur un même parallèle sont destinées à assurer la pérennité des Rhinocéros et Elans de Derby.

Animaux rencontrés : *Diceros bicornis* (150 à 200), *Giraffa cam. peralta*, *Taurotragus derbianus*, *Syncerus nanus savanensis*, *Damaliscus Kor. Korrigan*, *Bubalus major* et *lelwel*, *Hippotragus equinus*, *Ourebia*, *Cephalophus grimmia* et *rufilatus*, *Phacochoerus*, lion, lycan, léopard, *Hyaena crocuta* et *striata*, babouins, *Colobus guereza*, francos, pintades, outardes. Une famille d'éléphants de 20 à 25 têtes passe périodiquement. La densité du gibier n'est pas forte, mais assez variée, en progression très sensible.

4) Réserve de la Bénoué (Forêt et chasse). — 180.000 hectares, arrêté du 19 novembre 1932 ; climat soudanien, savane boisée : la Bénoué longe la réserve et forme la limite à l'est. Faune variée et abondante : éléphants (50-60), rhinocéros, girafes, élans de Derby,

buffles, hippotragues, hippopotames, bubales lelwel et major, damalisques, cobes de Buffon, cobes defassa, reduncas, ourebis, céphalophes, lions, hyènes, cynhyènes, phacochères, cynocéphales, callitriches, patas, colobes guereza, outardes, pintades, etc...

Très belle réussite tant au point de vue forêt que gibier.

5) Réserve du Faro (Forêt et chasse). — 330.000 hectares, arrêté N° 270 du 29 juillet 1947 ; climat soudanien, savane boisée, absolument inhabitée, infestée de glossines, points d'eau la Faro, le Déo, et quelques petites rivières. Gibier peu dense, assez varié.

Rhinocéros, élans, buffles, hippopotames dans le Faro, bubales, hippotragues, cobes, ourébis, reduncas, fauves, crocodiles ; pas d'éléphants, pas de girafes. Prospection encore incomplète.

Dans ces trois réserves on peut estimer à 400 environ le nombre des rhinocéros. Gibier en nette augmentation.

6) Réserve de Bastia. — 42.000 hectares, arrêté N° 270 du 10 juin 1949 ; en bordure de la Sanaga, savane herbeuse et boisée.

Destinée à maintenir les cobes de Buffon, cobes onctueux, hippopotames.

Bons résultats.

7) Faune avienne d'Edéa. — 4.000 hectares, créée par arrêté N° 538 en date du 2 décembre 48.

Lacs très riches en oiseaux d'eau migrateurs et sédentaires. Parmi ces derniers, il faut citer le canard de Hartlaub. Les oiseaux de passage sont surtout composés d'anatidés (oie de Gambie, oie d'Egypte, dendrocygne veuf, sarcelle d'été), de pluviers, vanneaux, chevaliers, bécassines, de deux espèces de pélicans, d'ibis hagedash et d'agrettes.

8) Réserve de Douala-Edéa. — 160.000 hectares, arrêté en date du 19 novembre 1932, forêt équatoriale. Très riche en éléphants, gorilles, chimpanzés, céphalophes divers, situtongas, quelques lamantins, chevrotain aquatique ; toutes les espèces d'oiseaux de la forêt équatoriale.

Dans la partie est de cette réserve, de nombreux petits troupeaux d'éléphants nains.

9) Réserve de Campo. — 300.000 hectares, créée par arrêté en date du 19 novembre 1932, climat équatorial, grosse forêt primaire

absolument inhabitée. Cette réserve héberge plus d'un million d'éléphants, buffles, situtongas, céphalophes divers, chevrotains aquatiques, anthropoïdes, surtout chimpanzés.

10) *Réserve d'hippopotames de la Sanaga*. — Arrêté N° 538 du 2 décembre 48 ; 200 km. de fleuve. Résultats médiocres.

11) *Réserve du Dja*. — 500.000 hectares, créée par arrêté N° 319 du 26 juin 1950 : climat équatorial, région montagneuse bien irriguée ; grosse forêt primaire inhabitée sauf par 2 à 300 pygmées.

Toutes les espèces animales spécifiques de la forêt équatoriale sont présentes : éléphants (200), toutes les espèces de céphalophes situtongas, bongos (rares), gorilles, chimpanzés, colobes, cercopithères, cercocèbes.

12) *Réserve de Djerem*. — 800.000 hectares — en projet — savane boisée avec de grosses galeries forestières ; vise la protection du buffle, éléphant, élans, cobes.

13) *Réserve de Nanga-Eboko*. — 50.000 hectares. Cobes et buffles. Érigée en réserve partielle pour une durée de 5 ans. Sera ensuite ouverte aux chasseurs et transférée plus au Sud.

SUMMARY

List of the fauna reserves in French Cameroon, and data on the different kinds of mammals which are living there.

JUSTIFICATION DES PRINCIPES DE LA METHODE VESTIBULAIRE

PAR

J. ANTHONY

La méthode vestibulaire est une méthode d'orientation et de comparaison des crânes, dont la caractéristique fondamentale tient à l'utilisation d'un plan horizontal naturel, pris au niveau du vestibule (1). Ses principes furent énoncés pour la première fois par L. Girard en 1910. F. Pérez les retrouva en 1922, sans avoir eu connaissance des recherches de L. Girard, et les enrichit d'un grand nombre de définitions de points craniométriques nouveaux. Les notions établies par ces deux anatomistes tombèrent malheureusement dans l'oubli pendant plus de vingt-cinq ans, malgré plusieurs publications de L. Girard. A partir de 1948, A. Delattre les a reprises et complétées, soit seul, soit avec ses élèves J. M. Daële et R. Fénart. Il a appliqué la méthode vestibulaire à l'analyse de l'évolution du crâne et de certains caractères cérébraux dans la série des Mammifères. Aujourd'hui la littérature « vestibulaire » compte un nombre important de références et commence à susciter un vif intérêt dans les milieux de l'Anatomie comparée et ceux de l'Anthropologie. Cet intérêt se double, il faut le reconnaître, d'une certaine hésitation. Car pour abandonner les méthodes antérieures il ne suffit pas d'admettre le caractère conventionnel, évident pour tout le monde, du plan horizontal qu'elles adoptent. Il faut encore être convaincu des avantages de la nouvelle méthode. Je m'attacherai précisément, dans le présent exposé, à faire valoir la rigueur théorique de la méthode vestibulaire, en examinant la façon dont elle résout les deux problèmes de l'orientation et de la comparaison des crânes.

(1) La présente note a fait l'objet d'une communication au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences à Luxembourg, le 25 juillet 1953.